

**Aux Municipalités des
56 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes sont convoqué-es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 26 septembre 2024 à 19h00
Grande Salle, Lully**

Ordre du jour :

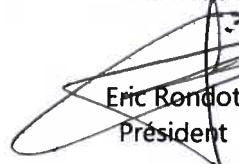
1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation nouveaux conseillers communaux
4. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2024
5. Préavis N°03/09.2024 - "Budget 2025"
6. Préavis N°06/09.2024 - "Nouveau statut du personnel fixe de l'ARASMAC"
7. Election d'un-e président-e du Conseil intercommunal
8. Communications du Bureau
9. Communications du Comité de direction ARASMAC


Communes AJEMA uniquement

10. Venue d'Habilis Conseil : résultats finaux de l'étude sur la gouvernance de l'AJEMA (comme cela a été annoncé lors de leur première venue)
11. Préavis N°02/09/2024 - "Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA - 24 Places d'accueil préscolaire - Denges"
12. Préavis N°04/09.2024 - "Extension de l'UAPE Les P'tits Bouchons à Féchy - passage de 60 à 144 places"
13. Préavis N°05/09.2024 - "Passage de 22 à 33 places subventionnées au sein de la structure "Là-Haut" à Aubonne"
14. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal


Eric Rondot
Président


Marta Da Cunha
Secrétaire